



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
16, PLACE VICTOR HUGO
BP 94
62502 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-
CALAIS
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 09**

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

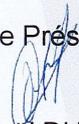
C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS-DE-
CALAIS
56, AVENUE ROGER SALENGRO
BP 39
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
PLACE DES ARTISANS
ANGLE DES RUES ABELARD ET DU
FAUBOURG D'ARRAS
CS 12010
59011 LILLE CEDEX

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L.153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION HAUTS-
DE-FRANCE
HOTEL DE REGION
151, BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER
59555 LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE
Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOIS

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MADAME LA PRESIDENTE
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET
MARAIS D'OPALE
BP 22
62142 LE WAST

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Madame la Présidente,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L.153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOIS

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS
CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT-SEPULCRE – CS 90128
62503 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MADAME LA SOUS-PREFETE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
41, RUE SAINT-BERTIN
BP 289
62505 SAINT-OMER CEDEX

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Madame la Sous-Préfète,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L.153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

COORDINATION TERRITORIALE COTE
D'OPALE (DDTM)
96, QUAI GAMBETTA
62200 BOULOGNE-SUR-MER

A l'attention de M. Laurent CAUX

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L. 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOIS

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET
DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE
SERVICE IDDEE/AE
44, RUE DE TOURNAI
CS 40259
F 59019LILLE CEDEX

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE
Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L.153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOIS

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MONSIEUR PATRICK TILLIER
MAIRE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
MAIRIE
PLACE COTILLON BELIN
BP 80314
62505 SAINT-OMER CEDEX

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Maire,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MONSIEUR PATRICK BEDAGUE
VICE-PRESIDENT URBANISME – CAPSO
21, RUE DE L'EGLISE
62500 TILQUES

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Vice-Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à m.demarle@ca-pso.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

Le 26 juin 2024 à 10h30
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOIS

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT